

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION SPÉCIALE SUR LA LOI ÉLECTORALE

Messieurs et mesdames les membres de la Commission Spéciale sur la loi électorale, c'est à titre de président de l'exécutif du Parti Québécois de Laviolette que je m'adresse à vous cet après-midi, et je vous remercie de me donner l'opportunité de me faire entendre.

Comme vous le savez sans doute, le comté de Laviolette est un comté très étendu et peu peuplé. Comme l'avant-projet de la loi propose de diminuer le nombre de circonscriptions de 125 à 77 et d'ajouter 50 députés élus à la proportionnelle, nous sommes portés à penser qu'advenant l'adoption sans modification de l'avant-projet de loi, alors le comté de Laviolette **disparaîtrait** à toute fin pratique de l'échiquier politique du Québec. Pourtant, le comté de Laviolette est un acteur important de la région 04, la Mauricie, et ce, surtout dans les domaines forestier, agricole et récréo-touristique.

Alors, comment parler de la décentralisation des pouvoirs du gouvernement central vers les régions alors qu'une partie de celles-ci n'aurait plus aucun poids politique ? Pourtant, lors du *Forum des Générations*, tenu en octobre 2004, les représentants du monde municipal, syndical et des affaires souhaitaient cette décentralisation des pouvoirs vers les régions, afin que l'appareil décisionnel puisse se rapprocher des citoyens. En diminuant le nombre de députés représentant les comtés de 125 à 77, l'avant-projet de loi va carrément à l'encontre de ce vœu qui découle de vingt-cinq ans de consultation de toutes sortes.

Également, selon le scénario proposé, le poids politique des régions irait en s'amenuisant, alors que celui des villes ne ferait qu'augmenter. Comment voulez-vous que les politiques touchant les régions puissent être décidées par des députés provenant principalement des grandes agglomérations urbaines, alors qu'ils en ignorent souvent les problématiques vécues et, par le fait même, les solutions à mettre en place pour les régler ? Cela irait à l'encontre du document de réflexion rendu public en 2003, intitulé *Le Pouvoir aux Citoyens et aux Citoyennes*, dont l'objectif visé était de «reconnaître davantage le poids politique des régions du Québec et d'institutionnaliser la représentativité de ces dernières sur une base géographique, plutôt que démographique».

De plus, si le poids politique des régions allait en diminuant, le taux de participation des électeurs lors des scrutins continuerait à baisser, démontrant le désintéressement de ceux-ci à la chose publique. Pourtant, lors des élections municipales, le taux de désintéressement des électeurs est plus élevé dans les villes et plus faible dans les régions rurales. Par conséquent, la diminution du nombre de députés provenant des comtés éloignerait encore plus le pouvoir des citoyens.

La modernisation du Québec ne peut pas se faire sans une décentralisation du pouvoir vers les régions, et cela doit commencer par le rapprochement du pouvoir décisionnel vers les populations régionales. Ce rapprochement doit se faire en s'appuyant sur les municipalités pour assurer le développement régional, en autant que les responsabilités soient également transférées, et cela ne se fera pas en diminuant le nombre de députés élus provenant des régions de 125 à 77.

Il est clair que du simple point de vue de la démographie, la moitié de la population de la province sera centrée autour de Montréal au cours des vingt prochaines années, alors que celle des régions diminuera de 11% au cours de cette même période. Comme une de ces régions est

la Mauricie, et que Laviolette est un des cinq comtés actuels de la Mauricie, notre crainte exprimée en début de ce texte est amplement justifiée.

Si cette crainte s'avérait fondée, le comté de Laviolette deviendrait alors un territoire affligé d'un faible taux de création d'emplois, à l'économie faiblissante, ce qui entraînerait un exode de ses jeunes diplômés, une augmentation de l'appauvrissement et un vieillissement de sa population, une diminution des services, une dégradation de l'entrepreneurship et le manque d'attrance pour de nouveaux citoyens et de nouvelles industries.

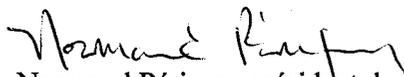
La diversité des régions constitue une richesse pour le Québec tout entier, car chacune d'elles développe des activités touristiques et culturelles qui leur sont propres. Ainsi, dans Laviolette, certaines activités, pour en nommer quelques-unes, telles le Festival Western de Saint-Tite, la Classique Internationale de Canots, qui part de La Tuque, ainsi que le Festival de Chasse de La Tuque, sont des activités dont les retombées ont des effets positifs à l'échelle locale, nationale et internationale.

Donc, le Parti Québécois de Laviolette s'oppose à la baisse du nombre de circonscriptions électorales de 125 à 77, cela entraînant une représentativité régionale à la baisse, et pour la même raison, nous nous opposons à la diminution du taux de variation du nombre d'électeurs qui passerait de 25% à 15%, et pour la même raison, le P.Q. de Laviolette rejette la forme de proportionnelle rattachée à la mise en place de districts.

Plutôt, nous recommandons que les 125 circonscriptions actuelles soient maintenues, et l'ajout de dix-sept députés représentant les dix-sept régions, lesquels seraient élus par les électeurs respectifs de chacune des régions, ce qui augmenterait le poids politique des régions, rapprochant par le fait même le pouvoir décisionnel vers chacune d'elles.

Si cet avant-projet de loi devait être adopté sans modification, alors le P.Q. de Laviolette qualifierait cette manœuvre de purement électoraliste de la part du gouvernement libéral actuel, car cela aurait comme effet d'éliminer toute forme d'opposition, dont les électeurs proviennent en majorité des régions, et nous espérons que notre prétention s'avérera erronée.

Mémoire présenté par :



Normand Périgny, président du P.Q. de Laviolette

Bécancour, le 8 mars 2006